



**PROFIL ALTERNATIF  
CPC  
Année scolaire 2023-2024**

**Conditions d'admissibilité**

L'élève provient du primaire ou de la 1<sup>re</sup> secondaire et présente des retards d'apprentissage marqués et/ou qui a repris au moins une année du primaire.

Matières	Codes de cours	Périodes /cycle	Codes-matières CPC1	Codes-matières CPC2	Codes-matières CPC3
Français	FRA118	8	132100	132200	132300
Anglais	ANG113	3	134100	134200	134300
Mathématique	MAT117	7	063100	063200	063300
Science et technologie	SCT114	4	055100	055200	055300
Géographie	GEO113	3	095100	095200	095300
Histoire et éducation à la citoyenneté	HEC112	2	087100	087200	087300
Éducation physique et à la santé	EDP114	4	043100	043200	043300
Éthique et culture religieuse	ECR112	2	069100	069200	069300
Arts plastiques	ARP113	3	168100	168200	168300

- ° En fonction de leurs capacités, les élèves seront classés en 1<sup>re</sup> secondaire dans les matières de base (français, anglais et mathématique), selon les portraits suivants :
  - Portrait 1 : Compétence en émergence - Secondaire 1 modifié avec aide constante;
  - Portrait 2 : Compétence modérée - Secondaire 1 modifié avec aide fréquente;
  - Portrait 3 : Compétence intermédiaire - Secondaire 1 modifié avec aide occasionnelle;
  - Portrait 4 : Compétence assurée - Secondaire 1 régulier avec aide habituelle.
- ° Tous les élèves auront un plan d'intervention individualisé.
- ° L'organisation se fera sous réserve du nombre d'inscriptions.

**Cheminements possibles**

Après la 1<sup>re</sup> année, l'élève peut :

- poursuivre au Profil alternatif ;
- intégrer la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire s'il a atteint le portrait 4 en français et en mathématique.

Après la 2<sup>e</sup> année, l'élève qui n'a pas 15 ans au 30 septembre peut :

- prolonger le cycle au Profil alternatif;
- intégrer la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire s'il a atteint le portrait 4 en français et en mathématique.

L'élève qui a 15 ans au 30 septembre peut intégrer le Parcours axé sur l'emploi, soit :

- poursuivre en formation préparatoire au travail (FPT) pour l'élève n'ayant pas atteint le portrait 4 en français et en mathématique;
- poursuivre en formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS) pour l'élève ayant atteint le portrait 4 en français et en mathématique, mais n'ayant pas obtenu les unités du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire dans ces matières.